

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: CELCURE C65

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: 2021-0017

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0023537-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. Autres informations	9

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

CELCURE C65

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Koppers Performance Chemicals Denmark ApS
	Adresse	Avernakke 1 5800 Nyborg Danemark
Numéro de l'autorisation	2021-0017	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0023537-0000	
Date de l'autorisation	30/10/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	13/04/2031	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	PROTIM SOLIGNUM LTD
Adresse du fabricant	FIELDHOUSE LANE SL7 1LS MARLOW Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	YARM INDUSTRIAL ESTATE, LINGFIELD WAY DL1 4QA DARLINGTON Royaume-Uni
	LMI AB, LÅNGBERGAVÄGEN 40 SE-256 69 HELSINGBORG Suède

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	20 - Carbonate de DDA
Nom du fabricant	LONZA COLOGNE GMBH
Adresse du fabricant	NETTERMANNALLEE 1 50829 COLOGNE Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	8316 WEST ROUTE 24 61547 MAPLETON IL États-Unis
Substance active	67 - Chlorure de didécylidiméthylammonium (DDAC)
Nom du fabricant	NOURYON SURFACE CHEMISTRY AB
Adresse du fabricant	STENUNGE ALLE 6 SE 444 30 STENUNGSUND Suède
Emplacement des sites de fabrication	NOURYON SURFACE CHEMISTRY AB, STOCKVIKSVERKEN 85013 SUNDSVALL Suède
Substance active	6 - Carbonate de cuivre basique
Nom du fabricant	ADCHEM (AUSTRALIA) PTY LIMITED
Adresse du fabricant	LINKSON STREET 5417 BURRA Australie
Emplacement des sites de fabrication	LINKSON STREET 5417 BURRA Australie
Substance active	6 - Carbonate de cuivre basique
Nom du fabricant	CP CHEM CO, LTD
Adresse du fabricant	129, POSEUNGGONGDAN-RO 117 BEON-GIL, POSEUNG-EUP PYUNGTAEK-SI 17953 GYEONGGI-DO Corée, République de
Emplacement des sites de fabrication	129, POSEUNGGONGDAN-RO 117 BEON-GIL, POSEUNG-EUP PYUNGTAEK-SI 17953 GYEONGGI-DO Corée, République de
Substance active	6 - Carbonate de cuivre basique
Nom du fabricant	SPIESS-URANIA CHEMICALS GMBH
Adresse du fabricant	FRANKENSTRASSE 18B 20097 HAMBURG Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	FRANKENSTRASSE 18B 20097 HAMBURG Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbonate de cuivre basique	Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1)	Substance active	12069-69-1	235-113-6	17,27
Chlorure de didécyl diméthylammonium (DDAC)		Substance active	7173-51-5	230-525-2	20,65
Carbonate de DDA	Reaction mass of N,N-didecyl-N,N-dimethylammonium carbonate and N,N-didecyl-N,N-dimethylammonium bicarbonate	Substance active	894406-76-9	451-900-9	4,345
Ethanolamine	2-Aminoethanol	Substance non active	141-43-5	205-483-3	34

2.2. Type de formulation

Celcure C65 se compose de deux formulations distinctes de concentré soluble (SL), C65A et 65B. Ces deux concentrés solubles les formulations sont mélangées avec de l'eau pour former une solution de traitement.

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Ne pas respirer les fumées.
Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION:Rincer la bouche.NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés..

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Recueillir le produit répandu.

Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le dans

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à l'eau et au savon..

En cas d'irritation cutanée:Consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés.Et les laver avant réutilisation.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage industriel

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement préventif des bois de classe d'usage 1, 2, 3 et 4
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pourriture cubique Nom commun: Champignons destructeurs du bois Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: pourriture fibreuse Nom commun: Champignons destructeurs du bois Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: pourriture molle

	<p>Nom commun: Champignons destructeurs du bois Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Hylotrupes bajulus Nom commun: Insectes à larves xylophages Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: Termites Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Bois résineux Stade de développement: Pas de donnée</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>Traitement préventif - Classes d'usages 1, 2, 3 et 4</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Système clos: imprégnation sous vide Description détaillée: Le produit biocide est à mélanger (solution C65A et 65B) puis à diluer dans de l'eau. L'application se fait par imprégnation (pression sous vide).</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: Usage contre les insectes à larves xylophages Classe 1 : 3.2 kg m-3 Classe 2 et 3 : 7.4 kg m-3 Classe 4 : • Usage général : 12.6 - 15.0 kg m-3 • Poteaux de transmissions, piquets de clôtures : 26 - 26.3 kg m-3 Usage contre les termites : 10.9 kg m-3 Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Usage contre les insectes à larves xylophages Classe 1 : 3.2 kg m-3 Classe 2 et 3 : 7.4 kg m-3 Classe 4 : • Usage général : 12.6 - 15.0 kg m-3 • Poteaux de transmissions, piquets de clôtures : 26 - 26.3 kg m-3 Usage contre les termites : 10.9 kg m-3</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Industriel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conteneur en PEHD de 600 à 1000 litres Citerne en acier inoxydable de 30000 litres</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Voir Utilisations autorisées.- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- CELCURE C65 est le résultat du mélange des produits CELCURE C65A et CELCURE 65B dans un ratio de 4.35 : 1. Il est dilué avec de l'eau pour obtenir les concentrations en substances actives présentées dans le tableau ci-dessous :

Carbonate de cuivre basique

Min % w/w 0.289

Max w/w 0.691

DDAC

Min % w/w 0.079

Max w/w 0.190

DDACarbonate

Min % w/w 0.017

Max w/w 0.040

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Lors de la manipulation des produits concentrés (CELCURE C65A et CELCURE 65B), porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 6,
 - un écran facial ou des lunettes de protection.
- Lors de la manipulation du bois traité et lors du contact avec les surfaces contaminées, porter :
 - des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit),
 - une combinaison de protection de catégorie III type 4,
 - des lunettes de protection.
- Porter de nouveaux gants à chaque changement de poste.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- En classe d'usage 3 : ne pas utiliser le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- En classe d'usage 4 : ne pas utiliser le bois préservé dans des plans d'eau ou des cours d'eau.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

CELCURE C65A et CELCURE 65B :

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

Solution de traitement :

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de vie : 2 ans.
- Protéger du gel.

6. Autres informations

-